

Avertissements

Que faire quand un jeune s'oppose, refuse une consigne ou adopte un comportement inadéquat ?

Informations générales

Comment intervenir auprès de son enfant lorsqu'il refuse de faire ce qui lui est demandé (ex. négocie pour fermer la télévision) ou de cesser un comportement dérangeant (ex. frapper dans sa porte de chambre) ?

NOTE : Il arrive souvent que le trouble d'opposition avec provocation (TOP) soit présent en même temps que le TDAH. Il importe de pouvoir différencier les deux problématiques afin de mieux intervenir puisque le TOP alourdit considérablement la problématique de l'enfant qui a un TDAH. L'évaluation diagnostique du TDAH permet en général de se prononcer sur la présence du TOP. Si tel est le cas, nous vous invitons à consulter le document **Interventions qui aident à prévenir et à mieux gérer le trouble d'opposition (TOP)**.

Un enfant ou un adolescent opposant aime particulièrement tester les limites. Habituellement, l'enfant/ado opposant mise sur sa capacité à vous faire perdre vos moyens. Puisqu'il n'apprécie pas se conformer aux consignes ou aux exigences fixées par son entourage, l'enfant/ado opposant tente de prendre le contrôle en argumentant, en s'opposant passivement et en testant votre capacité à l'encadrer et à assumer votre autorité parentale.

Autorité parentale

Assumer son autorité parentale ne signifie pas qu'il faut intervenir de manière drastique et très sévère. Assumer son autorité parentale est intimement lié à votre habileté à déterminer votre rôle parental, vos attentes, vos exigences, vos valeurs et surtout ... vos limites !

Votre enfant a déjà des amis. Cependant, il n'a que vous comme parent. Il importe donc de ne pas confondre les rôles. Vous pouvez être l'ami(e) de votre enfant/ado quand votre autorité parentale n'est pas en cause. Toutefois, lorsque votre enfant/ado s'oppose, il a besoin de vous en tant que parent afin de l'aider à accepter les limites, à comprendre l'importance de l'encadrement et à accepter la responsabilité de ses paroles ou comportements.



Avec un enfant/ado opposant, le truc suivant permet de se souvenir des balises...

Au baseball, à la troisième prise, il y a retrait du joueur ! Donc, c'est la même chose quand il s'agit de sanctionner un comportement opposant ou dérangeant : au troisième avertissement, il y a perte de privilège !

Il vous faut être **cohérent** et faire ce que vous dites !

- Pour éviter d'agir sous le coup de l'impulsivité, il est nécessaire de déterminer au préalable, avec l'autre parent, les tâches que vous souhaitez que votre enfant/ado prenne en charge ou les comportements et attitudes sur lesquels vous souhaitez concentrer vos interventions;
- Puis, vous déterminez pour chaque tâche ou comportement/attitude à modifier, une perte de privilège réaliste et réalisable ;
- Il est important que le retrait de privilège soit appliqué dans un très court délai (ex. le jour même) ;
- Il faut absolument éviter de donner une conséquence qui dure quelques jours ou semaines ou qui prendra effet dans quelques jours ou semaines ;

Les raisons sont très simples :

- Donner une trop longue conséquence a généralement pour effet de susciter de la rancœur et d'atténuer le lien de confiance parent-enfant.
- Donner une conséquence (perte de privilège) qui prendra effet dans quelques jours ou semaines risque de ne jamais survenir soit par oubli ou par le fait que l'enfant/ado aura modifié son comportement entre le moment de la promesse d'une conséquence et le moment où la conséquence doit prendre effet.

Il importe de cibler les tâches ou comportements / attitudes. Vous pouvez utiliser le document **Routines et pertes de privilèges** afin de rendre l'entente visuelle et ainsi diminuer les risques de contestation et d'argumentation.

Lorsque votre enfant/ado opposant refuse de faire la tâche prévue ou de cesser le comportement dérangeant, il vous faut alors dire : *Je te demande, une première fois, de faire ou cesser tel ou telle chose.* Vous devez répéter la même consigne en précisant qu'il s'agit de la deuxième fois et que si une troisième fois est nécessaire, vous serez dans l'obligation d'appliquer le retrait de privilège.

Mais, attention ! Il n'y a pas de 1, 1½, 2, 2½ ... Si vous devez répéter 3 fois l'avertissement, il vous faut alors dire : *Je n'ai pas le choix d'appliquer le retrait de privilège car tu as fait le choix de ne pas cesser ou de ne pas faire tel ou telle chose.*



Attention !

Il est très important que vous fassiez ce que vous dites !

Si vous annoncez un retrait de privilège, même si votre enfant/ado opposant a été gentil toute la journée, il vous faut être conséquent et appliquer tout de même la conséquence annoncée plus tôt en journée (d'où l'importance que le retrait de privilège soit réaliste et réalisable) ;

Il vous suffit de dire : Je remarque que tu as tenté de te reprendre toute la journée et je l'apprécie. Toutefois, ce matin, tu as fait tel ou telle chose et je ne n'ai pas le choix, je dois appliquer le retrait de privilège puisque ce matin tu avais fait le choix de ne pas respecter ma demande. Mais, je suis convaincu que demain, cela se passera mieux.

Les deux parents doivent se soutenir et ne jamais disqualifier l'intervention ou l'autorité de l'autre en présence de l'enfant.

Conclusion

Être parent d'enfant ou d'adolescent ayant un TDAH exige de bien connaître et comprendre ce qu'est le TDAH. Cela exige aussi une bonne dose de patience et d'amour inconditionnel.

Toutefois, lorsque le TDAH s'accompagne d'un comportement d'opposition ou d'un TOP, l'épuisement parental se manifeste peu à peu. Il est alors important de sortir de son isolement et de demander de l'aide aux différents professionnels spécialisés dans le TDAH et les problématiques qui peuvent y être associées.

